

Réunion du Comité des candidatures et des résolutions
Le jeudi 17 septembre 2015
Salle de conférence 1944 du bureau national
100, rue Queen, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
12 h – 13 h

Présences : T. Bujaczek (présidence), G. Bornais, S. Desbarats, T. Nguyen

Personnel : I. Borré, P. O'Reilly (secrétaire)

Absences : Z. Hong

1. Ouverture

La réunion est ouverte à 12 h 10.

2. Examen du compte rendu de la réunion du 9 septembre 2015

Le Comité examine le compte rendu, auquel aucun changement important n'est apporté, puis décide de le faire traduire.

a) Calendrier de l'élection d'un directeur EC

Un calendrier modifié sera envoyé aux membres.

b) Biographies des candidats

Les biographies qui ont été examinées et traduites doivent maintenant être terminées, l'échéance ayant été repoussée au 21 septembre 2015. Les biographies seront ensuite présentées sur le site Web de l'ACEP, qui communiquera l'information par l'entremise des Communications électroniques. Toutes les candidatures sont en règle. Un seul candidat a vu sa biographie rejetée, ce dont l'ACEP l'a informé par courriel.

c) Rencontre avec les candidats du 22 septembre 2015 – Proposition relative à la tenue d'un débat dans le cadre de l'AGA

Débat des candidats :

Le Comité discute du débat à venir, puis établit une liste de propositions qui seront soumises aux candidats en vue de la rencontre du 22 septembre, notamment :

- Le débat ne durera pas plus de 80 minutes.
- Un membre du CCR agira comme modérateur.
- Le modérateur disposera de 5 minutes pour se présenter.
- Chaque candidat aura 3 minutes pour se présenter (pour une durée totale de 15 minutes).
- Les membres poseront des questions de nature générale et éviteront de viser un candidat particulier.
- Les questions seront soumises à l'avance, sur les lieux du débat.
- Les membres pourront également soumettre leurs questions à l'avance.
- Le CCR passera en revue toutes les questions, de manière à s'assurer qu'elles ne contiennent aucun propos malveillant ou diffamatoire.
- Le débat sera suivi d'une séance de questions de 15 minutes.

L'une des principales questions consiste à déterminer si le débat se tiendra avant ou après l'assemblée générale annuelle (AGA), qui débutera vers 17 h 30.

Le Comité établit le programme de l'événement, puis discute de la possibilité de le diffuser sur le Web, ce qu'on avait fait lors des dernières élections, mais qui n'avait attiré que peu d'internautes. Les coûts d'une telle diffusion Web soulève d'ailleurs des préoccupations. Il faudrait obtenir une proposition de prix d'un fournisseur de services afin de connaître les options à notre disposition. Le débat pourrait être filmé, puis présenté sur le site Web. Nous pourrions ensuite envoyer aux membres un courriel contenant l'hyperlien menant à la vidéo, afin qu'ils en prennent connaissance.

La publicité relative au débat pourrait prendre diverses formes :

- avis électroniques (avis envoyés aux membres EC à intervalles réguliers);
- annonces présentées sur le site Web;
- mots-clics diffusés sur Twitter.

En ce qui concerne les membres qui ne figurent pas à la liste de distribution, le Comité propose d'offrir, sur le site Web, des affiches que les membres pourraient télécharger et installer dans leur bureau. Certains candidats ont demandé de tenir des séances d'accueil pendant l'heure du dîner, mais le Comité refuse pour des raisons de logistique et des préoccupations relatives aux ressources à consacrer à de tels efforts de mobilisation tout juste avant les élections fédérales.

Il est également possible de tenir le débat sur Twitter ou Facebook, la tâche de modérer les échanges pouvant être confiée au personnel des Communications. Le Comité discutera de la possibilité de fournir des stands aux candidats lors de la rencontre du 22 septembre, à l'AGA. Une table devrait suffire.

d) Rencontre avec les candidats du 22 septembre 2015

Les invitations ont été envoyées aux candidats et aux membres. La version définitive de l'ordre du jour sera terminée avant la rencontre. Les principaux sujets abordés comprennent :

- le calendrier du scrutin;
- l'examen des règles électorales;
- les statuts et les règlements;
- les médias sociaux;
- la distribution de matériel (à approuver avant le 5 octobre 2015);
- le processus de vote électronique; tous les bulletins de vote seront envoyés par InSite.

Le sujet des appuis étant abordé, le Comité débat de la question de savoir si un président actuel ou passé ou tout autre cadre local actuel ou passé peut parrainer un candidat particulier. Le Comité rejette l'idée que des candidats soient parrainés par des cadres actuellement en poste. Aucune disposition des règlements ne traite de cette question, qui n'a jamais été soulevée lors des précédentes élections. Des discussions plus poussées se tiendront le 22 septembre.

3. Clôture de la réunion

La séance est levée à 13 h.